

ANNEXE C - EXIGENCES OBLIGATOIRES ET COTÉES

ID	Description de l'exigence obligatoire	Justification de l'exigence par les entrepreneurs
M1	La solution d'APR doit prendre en charge une interface bilingue (dans les deux langues officielles – le français et l'anglais).	
M2.1	L'entrepreneur doit fournir une solution d'automatisation des processus robotisés (APR) qui fonctionnera sur une infrastructure à l'échelle organisationnelle au moyen de machines physiques et de machines virtuelles (MV).	
M2.2	La solution d'APR doit comprendre une suite de conception qui permettra à EDSC d'élaborer et d'exécuter des processus automatisés.	
M2.3	La solution d'APR doit proposer pour ses robots des fonctions avec ou sans surveillance.	
M2.4	La solution d'APR doit comporter une suite d'administration robotisée qui permettra à EDSC de gérer, de planifier et de déployer les processus automatisés (pour les automatisations avec ou sans surveillance).	
M2.5	La solution d'APR doit comprendre des agents autonomes, c'est-à-dire des robots sans surveillance qui exécutent des tâches et interagissent avec des applications ou des systèmes indépendamment de toute intervention humaine.	
M3	L'entrepreneur doit fournir une liste complète de tous les composants et numéros de version inclus dans la solution et prendre en charge : <ul style="list-style-type: none"> a) un moteur de reconnaissance optique de caractères (ROC) de l'organisation; b) tous les composants de la base de données requis pour appuyer la solution d'APR; c) tous les navigateurs Web et les versions connexes; d) tous les services infonuagiques de base connexes. 	
M4	La solution doit prendre en charge l'hébergement sur une architecture x86-64 virtualisée et l'hébergement dans les systèmes d'exploitation Windows 64 bits fonctionnant avec le serveur Windows 2016 et les versions ultérieures.	
M5	La solution doit prendre en charge l'entrée et la sortie des données provenant des systèmes de fichiers suivants : <ul style="list-style-type: none"> • système de fichier réseau (NFS); • SAMBA. 	

M6	La solution doit adhérer à une connexion sécurisée à distance par l'entremise du réseau d'EDSC et des protocoles de bureau à distance.	
M7	Le logiciel ne doit pas nécessiter l'utilisation d'Adobe Flash ou de Shockwave pour toute fonctionnalité.	
M8	La solution doit prendre en charge le navigateur organisationnel standard sans dégradation de la fonctionnalité.	
M9	La solution doit prendre en charge l'intégration et le redéploiement de tous les composants dans un processus d'automatisation donné afin de migrer un processus d'un environnement d'infrastructure d'APR vers un autre (p. ex., d'un environnement de développement vers un environnement de production).	
M10	La solution doit s'intégrer aux services d'annuaire qui respectent le protocole allégé d'accès annuaire (LDAP) pour : a) appliquer les politiques relatives au contrôle d'accès fondé sur un rôle (CAFR) établies par EDSC pour les robots et les utilisateurs autorisés; b) appliquer l'authentification et les autorisations pour tout accès logique aux ressources d'information et de la solution; c) appliquer l'authentification et les autorisations avant d'effectuer toute action qui crée, visualise, met à jour, transmet ou supprime des données.	
M11	Pour les justificatifs d'authentification : <ul style="list-style-type: none"> • la solution doit obscurcir les justificatifs des renseignements d'authentification entrés dans la solution d'APR; • la solution doit obscurcir l'affichage de tous les justificatifs d'authentification stockés une fois entrés dans la solution d'APR, y compris les registres. 	
M12	La solution doit définir, recueillir et conserver les registres et les activités de vérification associés à toutes les activités effectuées par les utilisateurs ou les robots énumérées ci-dessous : a) les tentatives fructueuses et infructueuses d'accès, de modification ou de suppression d'objets de sécurité ces objets incluent les données de vérification, les fichiers de configuration de système et la permission d'accès officielle à des fichiers et utilisateurs; b) les tentatives fructueuses et infructueuses de connexion; c) les activités privilégiées; d) le type d'activité qui a eu lieu; e) la date et l'heure de l'activité; f) l'endroit où l'activité a eu lieu; g) la source de l'activité;	

	<p>h) la réussite ou l'échec de l'activité;</p> <p>i) l'identité associée à l'activité.</p>	
M13	<p>La solution doit j) utiliser des mécanismes cryptographiques pour une protection de bout en bout des données, du poste de travail au centre de données, qu'elles soient en transit ou au repos, qui ont été approuvés par le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) et validés par le Programme de validation des algorithmes cryptographiques (PVAC), et qui sont précisés dans l'ITSP.40.111 d'août 2016 (https://www.cse-cst.gc.ca/fr/system/files/pdf_documents/itsp.40.111-fra_0.pdf).</p>	
M14	<p>Les interfaces Web fournies par la solution doivent être sécurisées à l'aide des protocoles approuvés par le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) (p. ex., le protocole TLS 1.2) et les algorithmes cryptographiques précisés dans l'ITSP d'août 2016 40.111 (https://www.cse-cst.gc.ca/fr/system/files/pdf_documents/itsp.40.111-fra_0.pdf). Les interfaces fournies par la solution doivent fournir des mécanismes pour protéger l'authenticité des séances de communication, notamment :</p> <p>a) générer un identificateur de session unique de façon aléatoire pour chaque séance;</p> <p>b) avoir un identificateur de session d'au moins 128 bits;</p> <p>c) reconnaître uniquement les identificateurs de session qui sont générés par le système;</p> <p>d) invalider les identificateurs de session lorsque l'utilisateur ferme sa session ou lorsque la session est terminée autrement.</p>	
M15	<p>La solution ne doit pas entraver l'exploitation des systèmes antivirus, de détection de programmes malveillants et de protection contre les intrusions sur l'ordinateur hôte.</p>	
M16	<p>La solution doit prendre en charge les outils d'analyse des vulnérabilités. L'entrepreneur doit fournir une liste des produits d'évaluation de la vulnérabilité pris en charge par la solution d'APR proposée.</p>	
M17	<p>Les données fournies pour les services de soutien doivent être conservées et demeurer au Canada et ne pas être utilisées ou consultées de l'extérieur du Canada, conformément à l'AMPTI du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) (2017-11-07). Si un soutien est fourni de l'extérieur du Canada, l'entrepreneur doit permettre à EDSC de fournir des données épurées à sa discrétion.</p>	
M18	<p>La solution doit prendre en charge la manipulation des actions de la souris et du clavier.</p>	
M19	<p>La solution doit être compatible et interagir avec les données, et prendre en charge les données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la suite Microsoft Office; • d'applications Windows dotées d'une interface utilisateur graphique (GUI); 	

	<ul style="list-style-type: none"> • d'applications Citrix affichées dans un environnement Windows; • des écrans de l'ordinateur central ou du terminal; • de SAP. 	
M20	<p>La solution doit émuler l'utilisateur final sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des écrans de l'ordinateur central; • des interfaces Web; • des écrans clients lourds natifs de Microsoft; • des écrans clients lourds Java Swing. 	
M21	<p>La solution doit fournir un plan d'adaptation de la GUI entre la GUI native et l'APR, afin que la logique de la GUI native et de l'APR puisse varier de façon indépendante. La solution NE DOIT PAS faire référence à l'emplacement des pixels du robot ou être tributaire de celui-ci.</p>	
M22	<p>La solution doit prendre le transfert d'état représentationnel (REST), l'interface de programmation d'applications (API) et le protocole d'accès simplifié aux objets (SOAP).</p>	
M23	<p>La solution doit stocker les renseignements recueillis à partir du système cible plus longtemps que la durée de l'interaction du robot.</p>	
M24	<p>La solution doit prendre en charge un mécanisme permettant d'isoler l'information de chaque emplacement de robot.</p>	
M25	<p>L'entrepreneur doit fournir à EDSC un plan de mise en œuvre stratégique de l'APR qui comprend des recommandations sur ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) exigences d'EDSC en matière d'infrastructure; b) pratiques exemplaires pour les centres d'expertise (CE) de l'APR de la TI et des opérations; c) évaluation des processus opérationnels et création des répertoires de candidats potentiels à l'APR; d) élaboration, mise à l'essai, mise en œuvre et maintenance de la solution d'APR; e) formation; f) gestion du changement; <ul style="list-style-type: none"> • mises à jour de la solution d'APR, des applications d'EDSC et des processus opérationnels; • déploiement entre les environnements; • stratégie de mise à l'essai; g) gestion des justificatifs d'identité du robot; h) gouvernance du robot; i) continuité des activités; j) planification d'urgence; k) stratégie visant à accélérer le projet pilote d'APR initial jusqu'à la mise en œuvre à l'échelle organisationnelle. 	

<p>M26</p>	<p>L'entrepreneur doit offrir une formation sur la solution d'APR aux employés d'EDSC pour ce qui suit :</p> <p>a) Rôle de développeur Fournir des instructions techniques pour toutes les caractéristiques et les composantes de la solution logicielle, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la conception du robot; • le déploiement du robot; • la maintenance du robot. <p>b) Rôle d'administrateur Fournir des instructions techniques pour les diverses tâches administratives qui sont incluses dans la solution logicielle, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les fonctions administratives; • la gestion des justificatifs d'identité; • la surveillance. 	
<p>M27</p>	<p>La solution doit prendre en charge le développement (élaboration de scénarios) dans une structure modulaire afin de faciliter la réutilisabilité. Par exemple, si de nombreux processus utilisent la même série d'actions (p. ex., ouvrir une session dans une application opérationnelle), cette série d'actions doit être stockée dans une composante réutilisable (modules ou bibliothèques).</p>	
<p>M28</p>	<p>La solution doit avoir les systemes de gestion du flux de travail¹ suivants : Contrôles d'accès et autorisations, tableaux de bord personnalisables, gestion des formulaires, configuration du flux de travail, automatisation des processus opérationnels, gestion des tâches.</p>	

¹ **Systeme de gestion du flux de travail** – un système de gestion du flux de travail (SGFT) fournit une infrastructure pour la configuration, le rendement et la surveillance d'une séquence de tâches définie, ordonnancée sous forme d'application de gestion du flux de travail.

ID	Description de l'exigence cotée	Critères de notation	Nombre maximal de points
R1.1	<p>La solution doit fournir par écrit un plan de mise en œuvre stratégique de l'APR qui sera évalué en fonction du barème de notation suivant :</p> <p>1.1 Exigences en matière d'infrastructure d'EDSC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'information est bien documentée, claire et pertinente par rapport au sujet – un point par puce • L'information est documentée en partie, floue et/ou contient des renseignements non pertinents – un demi-point par puce <p>1.1 – Critères d'évaluation des exigences en matière d'infrastructure d'EDSC – comprend des schémas d'infrastructure pertinents (10 points max.) - comprend des exigences matérielles et logicielles pertinentes pour l'infrastructure (10 points max.) - comprend les coûts et les exigences relatives aux règles de pare-feu pertinents (10 points max.)</p>	Maximum de 30 points
R1.2	<p>La solution doit fournir par écrit un plan de mise en œuvre stratégique de l'APR qui sera évalué en fonction du barème de notation suivant :</p> <p>1.2 - pratiques exemplaires pour les centres d'expertise (CE) de l'APR de la TI et des opérations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'information est bien documentée, claire et pertinente par rapport au sujet – un point par puce • L'information est documentée en partie, floue et/ou contient des renseignements non pertinents – un demi-point par puce <p>1.2 - pratiques exemplaires pour les centres d'expertise (CE) de l'APR de la TI et des opérations; - comprend des pratiques exemplaires pertinentes pour le centre d'excellence (CE) de l'APR et des opérations. (10 points max.) - comprend des pratiques exemplaires pertinentes pour le centre d'excellence (CE) de l'APR de la TI. (10 points max.)</p>	20 points max.
R1.3	<p>La solution doit fournir par écrit un plan de mise en œuvre stratégique de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'information est bien documentée, claire et 	60 points max.

	<p>l'APR qui sera évalué en fonction du barème de notation suivant :</p> <p>1.3 - évaluation des processus opérationnels et création des répertoires de candidats potentiels à l'APR.</p>	<p>pertinente par rapport au sujet – un point par puce</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information est documentée en partie, floue et/ou contient des renseignements non pertinents – un demi-point par puce <p>1.3 - évaluation des processus opérationnels et création des répertoires de candidats potentiels à l'APR; (25 points max.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprend les étapes pertinentes de l'évaluation des processus opérationnels (10 points max.) - comprend les étapes pertinentes de la création de répertoires de candidats (25 points max.) 	
R1.4	<p>La solution doit fournir par écrit un plan de mise en œuvre stratégique de l'APR qui sera évalué en fonction du barème de notation suivant :</p> <p>1.4 - élaboration, mise à l'essai, mise en œuvre et maintenance de la solution d'APR.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'information est bien documentée, claire et pertinente par rapport au sujet – un point par puce • L'information est documentée en partie, floue et/ou contient des renseignements non pertinents – un demi-point par puce <p>1.4 - élaboration, mise à l'essai, mise en œuvre et maintenance de la solution d'APR (40 points max.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprend des renseignements pertinents sur l'élaboration de la solution d'APR (10 points max.) - comprend des renseignements pertinents sur la mise à l'essai de la solution d'APR (10 points max.) - comprend des renseignements pertinents sur la mise en œuvre de la solution d'APR (10 points max.) - comprend des renseignements pertinents sur la maintenance de la solution d'APR (10 points max.) 	40 points max.
R1.5	<p>La solution doit fournir par écrit un plan de mise en œuvre stratégique de l'APR qui sera évalué en fonction du barème de notation suivant :</p> <p>1.5 – Formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'information est bien documentée, claire et pertinente par rapport au sujet – un point par puce • L'information est documentée en partie, floue et/ou contient des renseignements non 	50 points max.

		<p>pertinents – un demi-point par puce</p> <p>1.5 - formation (50 points max.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprend la formation sur la stratégie pour les développeurs et les administrateurs (10 points max.) - Formation en ligne disponible sur le site Web du fournisseur (30 points max.) - certification associée aux formations (10 points max.) 	
R1.6	<p>La solution doit fournir par écrit un plan de mise en œuvre stratégique de l'APR qui sera évalué en fonction du barème de notation suivant :</p> <p>1.6 - Gestion du changement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mises à jour de la solution d'APR, des applications d'EDSC et des processus opérationnels; • déploiement entre les environnements; • stratégie de mise à l'essai. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'information est bien documentée, claire et pertinente par rapport au sujet – un point par puce • L'information est documentée en partie, floue et/ou contient des renseignements non pertinents – un demi-point par puce <p>1.6 – gestion du changement (30 points max.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprend des renseignements pertinents sur les approches de gestion du changement, notamment : • les mises à jour de la solution d'APR, des applications d'EDSC et des processus opérationnels (10 points max.) • le déploiement entre les environnements (10 points max.) • la stratégie de mise à l'essai (10 points max.) 	30 points max.
R1.7	<p>La solution doit fournir par écrit un plan de mise en œuvre stratégique de l'APR qui sera évalué en fonction du barème de notation suivant :</p> <p>1.7 - Gestion des justificatifs d'identité du robot.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'information est bien documentée, claire et pertinente par rapport au sujet – un point par puce • L'information est documentée en partie, floue et/ou contient des renseignements non pertinents – un demi-point par puce <p>1.7 - gestion des justificatifs d'identité du robot;</p>	10 points max.

		<ul style="list-style-type: none"> comprend des renseignements pertinents sur la gestion des justificatifs d'identité (10 points max.) 	
R1.8	<p>La solution doit fournir par écrit un plan de mise en œuvre stratégique de l'APR qui sera évalué en fonction du barème de notation suivant :</p> <p>1.8 - Gouvernance du robot :</p> <p>i) continuité des activités; j) planification d'urgence; k) stratégie visant à accélérer le projet pilote d'APR initial jusqu'à la mise en œuvre à l'échelle organisationnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'information est bien documentée, claire et pertinente par rapport au sujet – un point par puce L'information est documentée en partie, floue et/ou contient des renseignements non pertinents – un demi-point par puce <p>1.8 - gouvernance du robot;</p> <ul style="list-style-type: none"> comprend des renseignements pertinents sur la gestion des justificatifs d'identité (10 points max.) <p>i) continuité des activités;</p> <ul style="list-style-type: none"> comprend des renseignements pertinents sur la continuité des activités (20 points max.) <p>j) planification d'urgence;</p> <ul style="list-style-type: none"> comprend des renseignements pertinents sur la planification d'urgence (20 points max.) <p>k) stratégie visant à accélérer le projet pilote d'APR initial jusqu'à la mise en œuvre à l'échelle organisationnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> comprend des renseignements pertinents sur une approche viable pour passer du projet pilote initial à la mise en œuvre à l'échelle organisationnelle (50 points max.) 	10 points max.
R1.9	<p>La solution doit fournir par écrit un plan de mise en œuvre stratégique de l'APR qui sera évalué en fonction du barème de notation suivant :</p> <p>1.9 - Continuité des activités j) planification d'urgence;</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'information est bien documentée, claire et pertinente par rapport au sujet – un point par puce L'information est documentée en partie, floue et/ou contient des renseignements non 	20 points max.

	<p>k) stratégie visant à accélérer le projet pilote d'APR initial jusqu'à la mise en œuvre à l'échelle organisationnelle.</p>	<p>pertinents – un demi-point par puce</p> <p>1.9 - continuité des activités</p> <ul style="list-style-type: none"> comprend des renseignements pertinents sur la continuité des activités (20 points max.) 	
R1.10	<p>La solution doit fournir par écrit un plan de mise en œuvre stratégique de l'APR qui sera évalué en fonction du barème de notation suivant :</p> <p>1.10 - Planification d'urgence;</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'information est bien documentée, claire et pertinente par rapport au sujet – un point par puce L'information est documentée en partie, floue et/ou contient des renseignements non pertinents – un demi-point par puce <p>1.10 - planification d'urgence;</p> <ul style="list-style-type: none"> comprend des renseignements pertinents sur la planification d'urgence (20 points max.) 	20 points max.
R1.11	<p>La solution doit fournir par écrit un plan de mise en œuvre stratégique de l'APR qui sera évalué en fonction du barème de notation suivant :</p> <p>1.11 - Stratégie visant à accélérer le projet pilote d'APR initial jusqu'à la mise en œuvre à l'échelle organisationnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'information est bien documentée, claire et pertinente par rapport au sujet – un point par puce L'information est documentée en partie, floue et/ou contient des renseignements non pertinents – un demi-point par puce <p>1.11 - stratégie visant à accélérer le projet pilote d'APR initial jusqu'à la mise en œuvre à l'échelle organisationnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> comprend des renseignements pertinents sur une approche viable pour passer du projet pilote initial à la mise en œuvre à l'échelle organisationnelle (50 points max.) 	50 points max.
R2	<p>L'entrepreneur doit offrir une formation sur la solution d'APR aux employés d'EDSC pour ce qui suit :</p> <p>a) Rôle de développeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'information est bien documentée, claire et pertinente par rapport au sujet – un point par puce L'information est documentée en partie, floue et/ou contient 	Total de 60 point max.

	<p>Fournir des instructions techniques pour toutes les caractéristiques et les composantes de la solution logicielle, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la conception du robot; • le déploiement du robot; • la maintenance du robot. <p>b) Rôle d'administrateur Fournir des instructions techniques pour les diverses tâches administratives qui sont incluses dans la solution logicielle, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les fonctions administratives; • la gestion des justificatifs d'identité; • la surveillance. 	<p>des renseignements non pertinents – un demi-point par puce</p> <p>a) Rôle de développeur (30 points max.) Fournir des instructions techniques pour toutes les caractéristiques et les composantes de la solution logicielle, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la conception du robot (10 points max.) • le déploiement du robot (10 points max.) • la maintenance du robot (10 points max.) <p>b) Rôle d'administrateur (30 points max.) Fournir des instructions techniques pour les diverses tâches administratives qui sont incluses dans la solution logicielle, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctions administratives (10 points max.) • Gestion des justificatifs d'identité (10 points max.) • Surveillance (10 points max.) 	<p>30 points max.</p> <p>30 points max.</p>
R3	La solution devrait offrir une fonction de surveillance de la productivité des robots déployés.	Tableau de bord = 100 points Surveillance des vues = 50 points Registres = 10 points	Max. 160 points
R4	La solution doit démontrer des capacités de ROC. Les outils de ROC peuvent lire tous les formats de reconnaissance optique de caractères (reconnaissance d'images (RI), reconnaissance de codes à barres (RCB), reconnaissance d'écriture manuscrite (REM), reconnaissance de scènes-photos (RSP) (p. ex., le texte sur des affiches et des panneaux d'affichage dans une photo de paysage) ou du texte en sous-titre superposé à une image, reconnaissance texte-voix). a)	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance d'image (RI) 20 points • Reconnaissance de codes à barres (RCB) 20 points • Reconnaissance d'écriture manuscrite (REM) 20 points <p>reconnaissance de scènes-photos (RSP) (p. ex., le texte sur des affiches et des panneaux d'affichage dans une photo de paysage) ou du texte en sous-titre superposé à une image 20pts reconnaissance texte-voix – 20pts</p>	Max. 100 points
R5	Les composants de base de données de la solution d'APR devraient	MS SQL SERVER = 50 points ORACLE = 50 points	Max. 100 points

	s'appuyer sur une base de données certifiée par EDSC. b) MS SQL Server Oracle		
R6	La solution devrait prendre en charge le langage de balisage des assertions de sécurité (SAML) 2.0 (https://www.oasis-open.org/standards#samlv2.0) ou versions ultérieures.	Prise en charge de SAML = 100 points	Max. 100 points
R7	La solution devrait prendre en charge un mécanisme d'avis.	Auto-identification instinctive = 50 points Est configuré avec des seuils = 20 pts Alertes en cas d'erreurs seulement = 10 pts	Max. 80 points
R8	L'entrepreneur devrait démontrer de l'expérience dans la prestation de trois (3) solutions logicielles d'envergure** visant l'automatisation de processus robotisés (APR) au cours des cinq (5) dernières années. Les paramètres suivants doivent être indiqués pour chacun des projets : 1. L'organisme 2. Les dates de début et de fin du contrat (p. ex., du 01/01/2019 au 31/05/2019) 3. Une brève description des services fournis 4. Une référence du client – fournir le nom et le titre de l'employé ainsi que le numéro de téléphone et/ou l'adresse électronique du responsable du projet ou de l'autorité technique du client ** Une solution logicielle d'envergure s'entend d'un projet faisant intervenir plus de 1 000 robots avec surveillance et plus de 100 robots sans surveillance.	Mise en œuvre réussie : jusqu'à 25 points par solution d'APR (jusqu'à 3 références)	Max. 75 points
R9	Lorsqu'une erreur se produit, la solution devrait permettre une intervention manuelle afin de corriger l'erreur et de reprendre la tâche.	Permet l'intervention manuelle et la reprise de la tâche = 50 points	Max. 50 points
R10	La solution devrait prendre en charge un mécanisme permettant de déployer des automatisations de processus indépendantes sans interrompre d'autres activités associées à des automatisations de processus.	Permet des déploiements indépendants = 50 points	Max. 50 points
R11	La solution devrait fournir une fonction d'optimisation du	Mise au point du rendement de la base de données = 10 points	Max. 20 points

	rendement, ce qui peut viser le rendement de la base de données ou du système ou les deux.	Mise au point du rendement du système = 10 points	
R12	La solution devrait prendre en charge la configuration de plusieurs robots en fonction de la capacité de chargement du système, que ce soit de manière dynamique ou manuelle.	Ajout dynamique = 25 points Ajout manuel = 50 points	Max. 75 points
R12	La solution devrait permettre le visionnement des activités qui ont été consignées précédemment.	Fonction de visionnement = 10 points	Max. 10 points
R13	La solution devrait prendre en charge une interface utilisateur intuitive pour le développement de l'automatisation et la gestion des robots.	Pour le <i>développement de l'automatisation et la gestion des robots</i> Prise en charge de la GUI = 25 points Prise en charge de la fonction glisser-déposer = 25 points	Max. 50 points